

ANNEXE FINANCIERE SPECIFIQUE AUX CONDITIONS GENERALES
EASY EUROPE 8

Nom du contrat : NORTIA NORTIA II
 ALMAGESTA QUADRANCE
 EPIGEA

FORME : Obligation de droit français non garantie en capital
CODE ISIN : FR0010565820
EMETTEUR : BNP PARIBAS
AGENT DE CALCUL : BNP PARIBAS ARBITRAGE SNC
DATE D'EMISSION : 06 février 2008
DATE DE SOUSCRIPTION DES OBLIGATIONS PAR L'ASSUREUR : 22 février 2008
PRIX D'EMISSION : 100 %
VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE : 1 000 euros

Ce support d'investissement est accessible à tout investissement (versement/arbitrage) réceptionné par l'assureur avant le 18 février 2008 12 heures pour un investissement sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1.000 euros.

Tout investissement (versement, arbitrage) réceptionné entre le 18/02/2008 12 heures et le 22/02/2008 sera pris en compte à la date d'effet suivante et sera exécuté sur la valeur liquidative du jour du marché secondaire.

Tout investissement réceptionné après le 22/02/2008 sera réalisé sur la valeur liquidative du jour du marché secondaire.

MODALITES :

Périodicité de calcul de la valeur liquidative

Une valorisation hebdomadaire est transmise chaque vendredi par BNP Paribas Arbitrage SNC.

Versements/Arbitrage

Entre le 31/12/2007 et le 13/02/2008 12 heures, les investissements seront réalisés sur le support monétaire d'attente du contrat. Ils seront transférés gratuitement le 22/02/2008 sur EASY EUROPE 8. Le 22/02/2008, l'investissement est exécuté sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1 000 euros.

Pour les investissements réceptionnés entre le 13/02/2008 12 heures et le 18/02/2008 12 heures, l'investissement sera directement réalisé sur le support EASY EUROPE 8 et exécuté sur la base de la valeur liquidative d'origine fixée à 1.000 euros.

Rachats avant terme

Entre le 22/02/2008 et le 15/01/2018, conformément aux Conditions Générales, les ordres de rachat sont exécutés à la première date de valorisation du contrat, à compter de la date de réception par l'assureur de la demande.

Détachement du coupon

Les détachements de coupon seront réinvestis sur le support monétaire du contrat.

En cas de remboursement par l'émetteur

L'épargne inscrite sur le support **EASY EUROPE 8** sera gratuitement transférée sur le support monétaire du contrat à la première date de valorisation du contrat à compter de la date de remboursement.

Au terme

Au 15 janvier 2018 ou à la première date de valorisation du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support **EASY EUROPE 8** sera gratuitement transférée sur le support monétaire du contrat.

Je déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du support EASY EUROPE 8 et j'accepte les termes des engagements de la société de gestion décrits dans la notice d'information afin de le retenir sur mon contrat.

Fait à , le / /
Signature précédée de la mention " Lu et approuvée "